

LES DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

LES EDUCATEURS :

Ont le droit :

- au respect des enfants, des parents, et de l'ensemble des composantes du Club,
- à une formation et un recyclage de qualité,
- à l'appui et l'aide de toutes les autres « fonctions » contribuant à faciliter sa tâche : administratifs, logistique, etc...
- à la reconnaissance liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative,
- à l'aide des parents, s'ils les sollicitent soit pour une activité, soit pour un problème avec l'enfant,
- à un échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant.

Ont le devoir :

- de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants,
- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation,
- de veiller à la sécurité des joueurs,
- de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir,
- de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage,
- d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur,
- d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires autour du terrain,
- d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant,
- d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe,
- de les faire respecter,
- d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc..
- de veiller à donner à TOUS du temps de jeu,
- de positiver tout progrès plutôt que de stigmatiser les erreurs,
- d'informer les parents sur les règles de vie, le programme d'activités, les horaires, etc...
- de travailler dans la coopération et le respect avec les autres composantes du Club.

LES PARENTS :

Ont le droit :

- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,
- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors,
- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,
- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club,
- de faire des propositions constructives,
- de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.

Ont le devoir :

- d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education,
- de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,

- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement,
- de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,
- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants,
- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,
- de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité..
- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

LES JOUEURS :

Ont le droit :

- à une formation de qualité,
- à un développement en « bonne santé »,
- au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- au respect de mes éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment
- à l'expression auprès des responsables des problèmes que je pourrais rencontrer,
- à la reconnaissance de mes efforts, de mes progrès, de mes difficultés.
- au respect de ma personnalité, de mes convictions, voire de ma différence,
- à l'attitude exemplaire de mes éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, si je viens à sortir du « droit chemin ».

Ont le devoir :

- d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe,
- d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »,
- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations,
- d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches,
- de connaître les règles de vie du groupe,
- de les respecter,
- de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc....
- de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- de donner en toutes circonstances une bonne image de son club,
- d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- d'accepter et de respecter les « différences ».